



Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6168 du 11 mai 2022 de Monsieur le Député Gusty Graas concernant la chirurgie esthétique

- Est-ce que le nombre d'interventions esthétiques par année est connu au Luxembourg ?

Le nombre d'interventions esthétiques n'est pas connu au Luxembourg.

- Madame et Monsieur les Ministres, disposent-ils de chiffres concernant les patients traités au Luxembourg pour des effets secondaires indésirables causés par des interventions de chirurgie ou médecine esthétiques ?

- Dans l'affirmative, quel est l'âge des patients traités ?

Le ministère de la Santé ne dispose d'aucune information sur le traitement de patients pour des effets secondaires indésirables causés par des interventions de chirurgie ou de médecine esthétiques.

- Madame la Ministre, dispose-t-elle d'informations sur des « faux professionnels » qui proposent des traitements dans le domaine de la médecine esthétique au Luxembourg ? Dans l'affirmative, comment le ministère de la Santé entend-il lutter contre ces traitements médicaux illégaux ?

Le ministère de la Santé n'a pas connaissance de « faux professionnels » qui proposent des traitements dans le domaine de la médecine esthétique au Luxembourg.

En ce qui concerne la lutte contre d'éventuels traitements médicaux illégaux, les fonctionnaires de la Direction de la Santé disposant de la qualité d'officiers de police judiciaire, sont autorisés à effectuer des contrôles dans les cabinets et peuvent ainsi constater d'éventuels exercices illégaux.

Luxembourg, le 14 juin 2022

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Claude Haagen